

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GIRAUD, Maire.

Etaient présents : Michel GIRAUD, Dominique LANDAIS, Catherine BRUNEAU Victor BARDOUX, Brigitte BALIDAS, Guy CHAUVEL, François BENATRE, Régine CHAUDET, Isabelle RAYNAUD, Emmanuel BRUAND, Guylaine RIBEMONT, Catherine POIVET, Nathalie GERBOUIN, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :, Jean-Luc BESNIER, Silvia SEVERINO-RICARDO qui a donné procuration à Michel GIRAUD, Emmanuel CHAIGNON qui a donné procuration à Victor BARDOUX, Jérémy BEZIER, Isabelle CORNU

Absents : Patrick CAPLAIN

Il a été procédé, en exécution de l'article L.2121-15 du code précité, à l'élection d'un Secrétaire de séance. Madame Brigitte BALIDAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation du 10 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 19

Quorum de l'assemblée : 10

Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance : 13

Absents ayant donné pouvoir écrit de vote : 2

VOTANTS : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024*
- *Lotissement « Les Prairies »*
- *Proposition d'achat des parcelles cadastrées section AB n° 70 72 73 et 465 appartenant aux Consorts COQUEREAU*
- *Demande d'acquisition d'un tronçon de chemin dénommé « Chavaignes »*
- *Ecole du Dehors : Choix des entreprises pour la réalisation de la cour Oasis*
- *Ecole St Paul les Genêts d'Angers – Demande de participation financière*
- *Décisions modificatives budgétaires*
- *Régie des services périscolaires – Changement de régisseur titulaire*
- *Questions diverses*

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024

Délibération n° 2024-101

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2024.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal du 18 novembre 2024.

2 – Lotissement « Les Prairies »

La Commission d'Urbanisme s'est réunie le 12 décembre dernier avec le Maître d'œuvre, Anjou Maine Coordination, pour apporter des modifications sur la dernière esquisse présentée lors de la séance du 18 novembre :

- Aligner les fonds de certaines parcelles
- Suppression des espaces verts en façade de lots ce qui permet d'agrandir un peu les surfaces de certains lots
- Possibilité de regrouper les lots 17-18 et 19-25 en vue de logements locatifs

Une étude Géotechnique supplémentaire est nécessaire pour connaître la capacité d'absorption du sol.

Un chiffrage des travaux VRD est présenté sans tenir compte des travaux réalisés par TE53 (réseaux électriques et téléphoniques + éclairage public) :

1^{ère} tranche : 286 960.00 € HT

2^{ème} tranche : 288 035.00 € HT

Au vu du SCOT en cours d'élaboration par la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, la commune doit s'assurer si le permis d'aménager doit être déposé en tenant compte des 2 tranches du lotissement ou uniquement la 1^{ère} tranche.

Selon le maître d'œuvre, l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche pour être lancé courant avril-mai 2025 pour une mise en vente des lots fin 2025.

3 – Proposition d'achat des parcelles cadastrées section AB n° 70 72 73 et 465 appartenant aux Consorts COQUEREAU

Délibération n° 2024-102

Pour faire suite à la séance du 18 novembre dernier, une estimation des biens situés sur les parcelles cadastrées section AB n° 70 72 73 et 465 a été réalisée par Maître Godefroy-Poirier, notaire à Azé, commune déléguée de Château-Gontier-sur-Mayenne à savoir :

- Terrain parcelle AB n° 465 2 000 €
- Maisons parcelles AB 70 72 73 32 000 €

Au lieu de 45 000 € net vendeur proposé par les Consorts COQUEREAU

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité propose

- **De s'aligner** sur l'estimation du notaire soit 34 000 € l'ensemble des biens cités ci-dessus
- **De faire part** de cette offre aux Consorts COQUEREAU, offre valable jusqu'au 31 janvier 2025.

4– Demande d’acquisition d’un tronçon de chemin dénommé « Chavaignes »

Délibération n° 2024-103

Par courrier en date du 10 décembre 2024, Monsieur et Madame Gaston BREHAULT demande l’acquisition d’un tronçon de chemin dénommé « Chavaignes » desservant leur propriété, partie englobée dans la parcelle cadastrée section E n° 640.

En effet, cette partie de chemin n’est pas matérialisé sur le terrain et fait partie intégrante de leur cour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité

- **Accepte** de rétrocéder la partie du chemin englobée dans la parcelle cadastrée section E n° 640
- **Fixe** le prix à 3 € le m²
- **Précise** que les frais de bornage et notariés seront à la charge de l’acquéreur.
- **Rappelle** que l’enquête publique est à la charge de la commune
-

Un courrier sera adressé en ce sens à Monsieur et Madame Gaston BREHAULT.

5 – Ecole du Dehors – Choix des entreprises pour la réalisation de la Cour Oasis

Délibération n° 2024-104

Monsieur le Maire présente la configuration de la cour Oasis avec l’emplacement des jeux, de la pergola et du parcours ainsi que le nouveau devis réalisé par l’entreprise LEROY PAYSAGE qui se présente comme suit :

- Travaux préparatoires (réalisation plans, installation chantier...)	1 650.00 € HT
- Mobiliers et jeux :	
Théâtre de verdure,	2 475.00 € HT
Terrassement pour l’installation de la pergola	2 400.00 € HT
Tables de pique	3 870.00 € HT
Parcours d’agilité	17 985.00 € HT
Tunnel en tube	2 550.00 € HT
- Espaces verts :	
Mini-forêt	3 900.00 € HT
Allée piétonne	2 925.00 € HT

Soit un total de 37 755.00 € HT (45 306.00 € TTC)

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité

- **Décide** de supprimer la réalisation de la mini-forêt pour 3 900.00 € HT
- **De valider** la phase préparatoire, le mobilier-jeux et l’allée piétonne avant la fin de l’année
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis dans un premier temps pour un montant de 33 855 € HT soit 40 626 € TTC

6 – Ecole St Paul Les Genêts d’ANGERS – Demande de participation financière

Délibération n° 2024-105

Une enfant domiciliée sur la commune est scolarisée à l’école Saint Paul Les Genêts à ANGERS pour des déficiences auditives profondes et ne peut pas être scolarisée dans un établissement scolaire de la commune.

Cette enfant est inscrite en CM2 pour l'année 2024/2025.

Actuellement la ville d'ANGERS verse à l'école St Paul Les Genêts un forfait communal à savoir 1367 € par élève maternelle et 414 € par élève de primaire.

Monsieur le Maire rappelle que le coût d'un élève publique sur la commune était en 2023 de 2 446.35 € pour un élève maternelle et 443.43 € pour un élève de primaire.

L'école St Paul Les Genêts sollicite la commune pour une prise en charge financière de cette élève.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

- **Accepte** de participer pour la somme de 414 € au titre de l'année 2024/2025
- **Autorise** Monsieur le Maire à émettre le versement

7 – Décisions modificatives budgétaires

7-1 BUDGET COMMUNAL

Délibération n° 2024-106

Dans le cadre de l'installation du Feu récompense, les agents techniques ont effectué des travaux de voirie notamment la création d'un terre-plein avec pose de bordures le long de la RD 28.

Afin que ces travaux soient pris comptablement en travaux en régie pour bénéficier de subventions mais aussi pour la récupération de la TVA, des ouvertures de crédits sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les ouvertures de crédits mentionnées ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 61558 + 4 500 €

Recettes

Art 72-042 + 4 500 €

Section d'investissement

Dépenses

Art 2152-040 + 4 500 €

Recettes

Art 167 + 4 500 €

7-2 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUR DE LANGEBOT

Délibération n° 2024-107

Afin de permettre de passer les écritures de stocks sur le budget annexe Lotissement, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les ouvertures de crédits mentionnées ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 605 + 30 €

Recettes

Art 71355/042 + 30 €

Section d'investissement

Dépenses

Art 3555/040 + 30 €

Recettes

Art 168748 + 30 €

8 – Régie des services périscolaires – Changement de régisseur titulaire

Délibération n° 2024-108

Dans le cadre de la prévision du départ du régisseur titulaire de la régie des Services périscolaires au cours de l'année 2025, il convient de nommer un nouveau régisseur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Catherine POLOIS, régisseur titulaire des services périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Accepte** la nomination de Madame Catherine POLOIS comme régisseur titulaire des services périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2025
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre un arrêté portant nomination du nouveau régisseur
- **Autorise** Monsieur à signer tous les documents nécessaires à cette nouvelle nomination

Questions diverses

⇒ **PROJET OMBRIERE – BOULODROME**

Un riverain est toujours réticent sur le projet d'installation d'une ombrière sur le terrain de pétanque à Gennes sur Glaize. Il demande que le bâtiment soit plus en retrait de sa propriété. TE53 réétudie le dossier.

⇒ **AGRIVOLTAÏQUE**

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïque est demandé au niveau de la gare de Longuefuye. La commune dispose d'un hectare éventuellement utilisable pour ce genre d'installation.

Voir si ces 2 projets peuvent être réalisés ensemble pour réduire les coûts.

⇒ **DOSSIER EOLIEN**

Une rencontre sera programmée prochainement avec les élus pour présenter la modification qui sera portée au permis de construire.

⇒ **VIVECO**

Le magasin sera fermé à compter du 22 décembre prochain.

Madame Evelyne BAQUE, ayant déposé ses préavis pour libérer les locaux au 1^{er} janvier 2025, demande si elle peut laisser son matériel (vitrine, étagère...) jusqu'au 31 janvier dans les locaux. Renseignements seront pris auprès des assurances.

⇒ **PLANETE EN FETE**

Le Lycée Professionnel Agricole laisserait libre les terres appartenant à la commune pour l'organisation de cet évènement.

Il serait bon aussi d'interdire la circulation de la RD 154 à partir de Longuefuye et ce jusqu'à la rue des Oiseaux.

Rappel : réunion demain soir, mardi 17 décembre à 20 h 15, salle de Longuefuye.

⇒ **ELECTIONS 2026**

Monsieur Michel GIRAUD fait part de son intention de ne pas se présenter aux élections municipales de 2026.

Monsieur le Maire clôt la séance à vingt-deux heures trente minutes.

La secrétaire de séance
Brigitte BALIDAS

Le Maire
Michel GIRAUD